

---

Don du citoyen Rençon, notaire du canton de Léoville (Charente-Inférieure), qui offre ses titres de notaire, lors de la séance du 17 nivôse an II (6 janvier 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Don du citoyen Rençon, notaire du canton de Léoville (Charente-Inférieure), qui offre ses titres de notaire, lors de la séance du 17 nivôse an II (6 janvier 1794). In: Tome LXXXIII - Du 16 nivôse au 8 pluviôse An II (5 au 27 janvier 1794) p. 47;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1961\\_num\\_83\\_1\\_35509\\_t2\\_0047\\_0000\\_15](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1961_num_83_1_35509_t2_0047_0000_15)

---

Fichier pdf généré le 15/05/2023

la livrée du mensonge; les lambeaux en ont été vendus; ils servent aujourd'hui à couvrir nos enfants.

Nos saints de bois sont brûlés: ils nous ont échauffés une fois. Nous vous demandons à leur place les bustes de deux martyrs de la Liberté, Marat et [Le] Pelletier. Qu'ils viennent honorer ce temple que nous désirons conserver pour le consacrer à la raison. Ils n'y recevront pas cette adoration civilisante que leur vertu repousseroit du fond de leur tombeau. Ce ne sont pas des images que nous voulons mais des modèles. Le fanatique se prosterne aux pieds des saints, le républicain debout devant la statue d'un homme vertueux, ne pense qu'à l'imiter.

La distance nous a empêché de partager la gloire des républicains qui ont affranchi Toulon. Vous adoucirez nos regrets en employant à leur soulagement la somme de 500 l., produit de notre vente catholique, il nous restoit une cloche consacrée aux seuls usages civils, elle nous étoit d'une absolue nécessité. Le décret du 23 juillet nous la conservoit; un arrêté du représentant du peuple en date du 22 frimaire venoit à son appui. Cependant les administrations nous l'ont fait demander. Aussitôt nos intérêts ont été oubliés; la voix seule des magistrats a été entendue.

Aujourd'hui nous vous demandons de décréter que conformément à votre loi du 23 juillet, une cloche nous soit rendue. Elle ne servira qu'à rappeler nos frères aux travaux, à les réunir pour le salut de la Patrie. Chaque coup qu'elle frappera nous dira debout Républicains, veillez, travaillez ou frappez les tyrans et les traîtres».

DELÉTREZ (maire), RIVAILLEZ (off.), BINARD (off.), THOMAS, VALERAUD, CARON (notables), DELAVY, DAME (membres du comité), R. JAQUELIN (prés.), BOUCHE (secrét.-greffier).

## 18

**Le citoyen Sauzey, notaire à Lancié, district de Villefranche-sur-Saône, département du Rhône, fait don à la République des sommes qui pourroient lui être dues de la liquidation de son office. (1)**

Mention honorable, insertion au bulletin. (2)

[Lancyé, 27 frim. II] (3)

« Citoyen Président,

Appelé depuis l'institution des municipalités à l'honorable grade de maire dans ma commune, par le vœu de mes concitoyens, j'ai fait pendant quatre années que j'en ai rempli les fonctions tous les sacrifices qui ont été en mon pouvoir; ennemi irréconciliable (*sic*) des abus, je n'ai rien négligé pour hâter leur anéantissement, et la liberté naissante a trouvé en moi un défenseur qui a juré de mourir son adorateur.

C'est avec un nouveau plaisir que je vois triompher la Raison. Mes besoins cèdent à mon zèle patriotique, je veux offrir mon tribut à ma patrie: je fais don à la République de toutes

(1) P.V., XXIX, 5. Mention dans M.U., XXXV, 282 (qui orthographie ces noms: Socey, et Saint Cir).

(2) B<sup>in</sup>, 17 niv. (suppl<sup>t</sup>).

(3) C 288, pl. 871, p. 6.

les sommes qui pourront m'être accordées pour la liquidation de mon office de notaire public.

Donne à cette lettre toute la publicité qu'elle mérite dans ton esprit, il faut que les cœurs des riches s'amollissent par les exemples des sans-culottes qui se sacrifient tout pour la République. Je souhaite avoir des imitateurs. Salut et Fraternité.»  
SAUZEY.

## 19

**Le citoyen Rençon, notaire du canton de Léoville (1), fait la même offre, et envoie ses titres de notaire.**

Mention honorable, insertion au bulletin. (2)

Les administrateurs du directoire du district de Montlieu adressent à la Convention les titres de notaire que le citoyen Rençon a déposés pour en faire don à la République. (3)

## 20

**Le citoyen Monteau fait don de la finance de son office.**

Mention honorable, insertion au bulletin (4) et renvoi au comité de liquidation. (5)

## 21

**Les administrateurs du district de Nantua font passer une déclaration du citoyen Goysou, notaire à Saint-Martin-du-Fresne, par laquelle ce citoyen fait don à la République de la finance de son office.**

Mention honorable, insertion au bulletin (6), renvoi au comité de liquidation. (7)

## 22

**Le citoyen Louis-Augustin Godeheu offre à la nation la pension de 1 000 liv. qu'elle lui avoit accordée comme ayant été titulaire de la ci-devant commanderie de Chevru-en-Brie. (8)**

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité de liquidation. (9)

Le citoyen Louis Augustin Godeheu (10) ci-devant servant d'armes dans l'ordre de Malte, envoie à la Convention la remise qu'il fait de la pension de 1 000 liv. qu'elle lui avait accordée comme ayant été titulaire de la ci-devant commanderie de Chevru-en-Brie; il s'estime très heureux de pouvoir, malgré la modicité de son revenu, contribuer aux besoins de la République. (11)

(1) Charente-Inf<sup>re</sup>.

(2) P.V., XXIX, 5.

(3) B<sup>in</sup>, 17 niv. (suppl<sup>t</sup>).

(4) D'après le B<sup>in</sup> (17 niv.), il s'agirait de Monteau, notaire à Saint-Avit (Lot-et-Garonne).

(5) P.V., XXIX, 5.

(6) B<sup>in</sup>, 17 niv. (suppl<sup>t</sup>).

(7) P.V., XXIX, 5.

(8) Seine-et-Marne.

(9) P.V., XXIX, 5.

(10) Rien à ce nom dans Dxxiii pour l'ordre de Malte.

(11) B<sup>in</sup>, 17 niv. (suppl<sup>t</sup>). (Orthogr.: Godechen).